

Ad VitAm

Expertise funéraire, aménagement réhabilitation de nécropole
03.84.688.777 dter@wanadoo.fr

PROCÉDURE DE REPRISE



RÉHABILITATION DU CIMETIÈRE

Conformément au Code Général des Collectivités R.2223-13 alinéa 4, le Maire, avise les familles, par voie d'affichage, qu'une procédure de reprise pour défaut d'entretien de sépulture sera mise en œuvre le :



Le Jeudi 9 Mai... 2019 à 9 h 30 au Cimetière

La liste, affichée à l'entrée principale du cimetière, indique l'emplacement des tombes concernées, résultant d'un défaut d'entretien et le cas échéant, le type de défaut reproché (Code Couleur).

Défaut(s) constaté(s) selon le code couleur :

-  **NIVEAU 1 :** Propreté
Défaut de propreté (noir de pollution) Présence de Mousses, Lichens ou mauvaises herbes envahissantes.
-  **NIVEAU 2 :** (Défaut Structurel, d'étanchéité)
 - Trappe Accès non étanche, fissurée, cassée.
 - Monument, ou partie de monument, fendue, cassée ou descellée. Défaut de délimitation
 - Défaut d'assise, gîte latéral, pointe dangereuse.

Mesures à prendre :

-  **NIVEAU 1 :** Nettoyage, blanchiment, traitement anti-mousse et hydrofuge (Attention, garantie de durabilité minimum 10 ans)
-  **NIVEAU 2 :** Étanchéité du caveau, enfeu, chapelle.
 - Travaux d'assise, remise à l'aplomb.
 - Scellement de la structure, ou de la stèle.
 - Suppression des pointes saillantes.
 - Délimitation de l'emplacement

Rappel :

L'entretien régulier d'une concession est une obligation contractuelle !

"Fleurir n'est pas entretenir"

Les familles, ou les personnes en charge de l'entretien, sont invitées à participer à la réunion publique, où l'autorité municipale, un expert de FINALYS et un officier de police, exposeront la situation, le calendrier et les mesures à prendre pour conserver les tombes.

Pour plus de précision, consultez le livret pédagogique disponible en Mairie ou contacter directement. dter@wanadoo.fr



Le Maire de Froideconche (70300)
Le **22 mai**... 2019